



Projet associatif
de l'ŒUVRE FALRET avril 2012

**La dignité humaine fut réhabilitée
dans le sort des aliénés...**

Docteur Jean-Pierre Falret - 1841

Le projet associatif

a été élaboré dans la concertation pour être un lien, une transition entre l'histoire, le présent et l'avenir.

Il constitue un cadre de référence pour tous, une éthique qui guide les comportements et assure des repères pour l'intervention auprès des usagers bénéficiant de la compétence de l'association.

L'ŒUVRE FALRET est une association reconnue d'utilité publique.

Elle a été créée en 1841 par le Docteur Jean-Pierre FALRET, médecin aliéniste engagé auprès des malades mentaux, dans un esprit et un engagement soutenus par les valeurs chrétiennes, la tolérance et la solidarité auprès des plus démunis.

L'Œuvre agit pour promouvoir la personne humaine et son épanouissement au sein de la société, refusant toute forme de rejet ou d'exclusion du fait de la souffrance ou de la précarité.

La notion de « droit d'asile » définit la valeur inconditionnelle de l'accueil et de la relation proposés à tout être humain. *« Le sort des aliénés convalescents, en particulier les indigents se retrouvant hors de l'espace hospitalier asilaire, devant faire face à la société... ».*

1. LA RÉINSERTION DANS LA SOCIÉTÉ DES PERSONNES PRÉSENTANT UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE

C'est autour d'une pratique hospitalière, dans le cadre de la psychiatrie et de l'évolution des formes de traitement auprès des malades mentaux, que l'Œuvre puise ses convictions et sa compétence dans la préparation et l'accompagnement à la sortie des personnes des structures hospitalières et des filières de soins.

Précurseur des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, l'ŒUVRE FALRET a accompagné l'innovation et la création de réponses en direction des personnes et de la société. Manifestant l'attachement à ses valeurs, en étant attentive à l'évolution des mœurs, des cultures et des politiques publiques et sociales, l'ŒUVRE FALRET cherche à soulager la souffrance des personnes par l'insertion ou la réinsertion.

L'Association veille aujourd'hui encore à développer une pensée non dogmatique et une approche ouvertes sur le monde, agissant en partenariat avec les institutions, les structures publiques et privées, sanitaires, sociales et de droit commun. La compétence sociale, médico-sociale voire sanitaire, est associée à la philosophie humaniste de l'économie sociale.

L'ŒUVRE FALRET a acquis un savoir et un savoir-faire dans les domaines de l'accompagnement de la personne, le traitement de la maladie mentale et de la réinsertion, développés au cours de l'histoire par la force d'une éthique et d'un

engagement toujours soutenus, en s'appuyant sur la compétence des membres bénévoles et salariés de l'Œuvre.

Au-delà de la maladie mentale, se développe la notion d'une approche globale de la personne en souffrance psychique, pour répondre aux besoins affectifs, psychiques et sociaux de toute personne fragilisée, démunie, exposée aux risques de la vie et à l'exclusion.

Le terme de « souffrance psychique » accorde un sens ouvert et adapté aux évolutions. Il témoigne de la transformation progressive de la psychiatrie, du traitement hospitalier et social, des politiques et des réponses visant à maintenir les personnes hors des structures hospitalières en permettant de créer des passerelles entre l'hospitalisation et la réinsertion sociale.

L'ŒUVRE FALRET a pour objectif de vaincre la souffrance psychique en développant la prévention et l'action précoce de manière à réduire les possibilités de chronicité ou d'aggravation.

L'association, accompagnée par ses partenaires, étend ainsi son action auprès de toutes les populations touchées par la souffrance psychique avec ou sans handicap associé mais nécessitant ou acceptant un accompagnement par des équipes spécialisées.

La mission de l'ŒUVRE FALRET est :

- d'accueillir et accompagner, avec professionnalisme et humanité, des personnes en souffrance psychique,
- de mettre en place, autant que faire se peut, des actions d'accompagnement respectueuses de leurs convictions, culture et religion,
- de promouvoir leurs capacités et compétences, au-delà de leurs difficultés, dans toutes les dimensions de leur vie, afin de les préparer à s'assumer dans la plus grande autonomie possible.

2. UNE CHARTE ÉTHIQUE AU SERVICE DE LA MISSION

Pour rester fidèle aux intuitions de son fondateur, le Docteur Jean-Pierre FALRET, dans l'accompagnement et la réhabilitation des personnes en souffrance psychique, l'ŒUVRE FALRET a décidé de se doter d'une charte éthique. Ce document fédère tous les établissements et définit les principes et les valeurs, notamment les valeurs chrétiennes qui ont présidé à sa fondation, et auxquels tous ses acteurs (adhérents, salariés, bénévoles) adhèrent et se réfèrent tant dans leurs choix stratégiques que dans leurs pratiques quotidiennes.

La valeur de respect

C'est la reconnaissance de la valeur inconditionnelle de toute personne, et l'engagement à la promouvoir. Cette reconnaissance implique celle de la vulnérabilité comme constitutive de la personne. L'ŒUVRE FALRET a placé au cœur de son action ceux que leur vulnérabilité a mis dans un état de fragilité.

Ce respect implique pour chaque personne accompagnée par l'ŒUVRE FALRET :

- des pédagogies progressives et des dynamiques évolutives dans l'accompagnement de ses fragilités et de ses incapacités.
- la prise en compte de sa singularité, dont la fragilité est un élément constitutif. Il s'agit de l'aider à s'adapter à la réalité en découlant.
- la prise en compte de son histoire, des étapes de sa vie, de son âge.
- la prise en considération de sa souffrance et de celle de sa famille.
- une aide pour tout ce qui menace sa dignité.
- la mise en évidence du potentiel de la personne que cette dernière pourra progressivement exploiter, notamment pour s'ouvrir aux autres et devenir ainsi, à son tour, acteur.

L'ŒUVRE FALRET fonde son action sur la conviction que chaque personne a des ressources, des capacités et des compétences, et qu'il est de sa responsabilité de l'aider à les mobiliser au mieux et de les développer.

La valeur d'hospitalité

C'est celle de l'accueil généreux du sujet souffrant, l'obligation assumée d'assurer le juste accompagnement, dans la réalité reconnue de ses limites et aussi de sa liberté.

Cette hospitalité nécessite une attention, un examen approfondi de la spécificité de chaque personne accueillie, pour répondre avec justesse et empathie à ses besoins.

Elle implique une sollicitude marquée de réalisme. Réalisme qui est la marque de toute démarche éthique. Cela invite à des évaluations régulières en équipe, à l'anticipation des conséquences des choix.

Cette hospitalité invite à nouer avec les personnes accompagnées des rapports, « simplement humains », malgré l'asymétrie de la relation.

Elle implique une attention concrète à la qualité de vie de chaque structure d'accueil.

Les valeurs spirituelles

Honorer « tout l'humain dans ses malades » est l'une des valeurs fondamentales léguées par J-P FALRET.

Dans sa continuité, l'ŒUVRE FALRET met au cœur de ses pratiques une attention, une ouverture à tout ce qui honore les diverses dimensions de la personne - sa dimension corporelle, sociale, artistique et culturelle - en proposant des activités dans ces domaines, avec le concours de personnes qualifiées.

Pour tous, elle veut donner sa place à la dimension spirituelle et/ou religieuse de l'Homme.

La spiritualité étant reconnue comme un élément anthropologique, constitutif de l'humanité en chacun, comme ce qui tire vers un « au-delà de soi-même », en liaison avec le sens de la dignité absolue de chaque homme.

Dans le droit fil de l'inspiration chrétienne de son fondateur J-P FALRET, l'ŒUVRE FALRET veut se doter de moyens humains, qui auront à organiser des espaces de liberté et de recherche de sens, des lieux d'accueil et de proposition de foi dans le respect des principes de la laïcité.

Elle se veut lieu d'espérance.

Ambitions et principes d'action découlant du Projet Associatif de l'ŒUVRE FALRET

Les valeurs humaines permettant de respecter la personne accompagnée

Sa singularité : son histoire (origine, parcours, acquis,...) qui doit être reconnue

Sa dignité : ses particularismes, sa vie privée,... qui doivent être protégées

Sa liberté : ses désirs, ses rêves, sa capacité d'autonomie,... qu'elle a le droit d'exprimer sans contrainte

Sa capacité d'évolution : ses étapes qui doivent être exprimées dans son projet de vie, que nous devons aider à construire

Les valeurs institutionnelles dont doivent être dotés les établissements

Accueillir : capacité à accepter la personne accompagnée quelle que soit son origine sociale, religieuse, raciale, médicale avec l'intention de lui prodiguer accompagnement, soins et aide, y compris dans la spiritualité ; capacité à accueillir également son entourage en accord avec les souhaits de la personne accompagnée.

Ecouter : capacité à offrir une organisation et des processus permettant une écoute permanente et constructive

Imaginer, proposer et adapter : capacité à mettre à disposition l'intelligence créative individuelle ou collective des accompagnants dans le but de répondre au projet de vie de la personne

Oser : capacité à aller au-delà de l'acquis ou de l'existant pour mettre en œuvre des choix novateurs pouvant nécessiter certaines prises de risque

Encourager : capacité à percevoir les évolutions et à assurer la personne d'un soutien permanent face aux difficultés rencontrées et aux réussites même minimales

Evaluer : capacité à assurer un suivi des actions des accompagnants et de la progression du projet de vie

S'engager avec et pour les personnes : capacité à promouvoir leurs droits et à faire aboutir leurs demandes et projets

Moyens mis en œuvre pour les missions de l'Œuvre

Pour être fidèle à sa démarche éthique, l'ŒUVRE FALRET doit organiser de façon juste sa gouvernance ainsi que les rapports des divers acteurs entre eux.

- Gestion et administration

Dans le cadre de ses activités, l'ŒUVRE FALRET s'engage au respect des règles de déontologie en vigueur et notamment relatives :

- au fonctionnement dans le respect des valeurs, de son projet associatif et de ses statuts,
- à la gestion rigoureuse et désintéressée,
- à la qualité de la communication,
- à la transparence financière.

- Personnel

Le personnel est l'acteur principal de la mise en œuvre de ces valeurs. Chaque professionnel est recruté en tenant compte de ses qualifications techniques et humaines, de sa capacité à travailler en équipe, avec les bénévoles et avec les familles mais aussi de sa capacité à développer auprès des personnes accueillies une "attention du cœur". Il doit adhérer aux valeurs de l'Œuvre et aux modalités de leur mise en pratique.

Une formation ouverte à l'évolution des connaissances et des recherches sera mise en œuvre.

- Famille

La famille des personnes accueillies est considérée comme un partenaire indispensable de l'accompagnement. L'Œuvre souhaite, avec l'accord des personnes accompagnées, entretenir avec les familles un lien fondé sur le respect mutuel et installer dialogue et confiance dans la relation.

Chacun intervient dans le cadre de son rôle et de sa fonction. A travers les instances de concertation, Conseil de la Vie Sociale ou autre, les familles sont appelées à exprimer leur point de vue et leur suggestion quant au fonctionnement de chaque établissement.

- Bénévoles de l'ŒUVRE FALRET

Les Bénévoles apportent assistance, tant morale que matérielle, aux bénéficiaires de l'ŒUVRE FALRET dans le cadre de leurs projets associatifs respectifs.

- Comité d'éthique

La mise en place d'un Comité d'éthique, instance autonome mandatée par le conseil d'administration, sera utile pour aider au respect des valeurs de la charte.

Composé de personnes différemment concernées par les sujets abordés, il apportera des éléments de réflexion sur les valeurs morales, les règles de la déontologie, du droit, et aidera les équipes à réfléchir en amont, et à partir de situa-

tions précises. Il produira donc des réflexions, éventuellement des orientations générales ou des recommandations sur des sujets précis en référence à la charte de l'Œuvre.

3. INNOVATION ET DIVERSITÉ DES FORMES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'ŒUVRE FALRET gère et anime une pluralité d'établissements et de services. Elle cherche à répondre aux besoins dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. Elle est attentive à l'évolution de la demande interne et externe, et est animée par une volonté de croissance contrôlée mais nécessaire, en lien avec son projet et ses valeurs.

L'association conduit une action créative et pragmatique, exerce une « veille sociale » qui lui permet de prévoir et d'anticiper les évolutions sociales, de créer les services et les prestations nécessaires ou attendus. Elle peut ainsi, soit répondre à des sollicitations exprimées par les pouvoirs publics, soit proposer des solutions à partir de sa position institutionnelle d'association reconnue d'utilité publique. Elle a été la première association d'action sociale en France à bénéficier de ce label.

Elle est présente dans les actions de concertation et les schémas d'action sociale sur son champ de compétence. L'Œuvre entend assumer pleinement sa position et son rôle de personne morale de droit privé pour interpeller, sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics, et être active dans la coopération territoriale et partenariale.

4. L'OFFRE DE SERVICE ET LES PRESTATIONS

L'offre de service est caractérisée et déclinée autour de trois notions complémentaires qui fondent la psychopédagogie de l'insertion : le bien-être, le logement et son accès, le travail et l'emploi.

Aujourd'hui l'association a inscrit son action autour des 4 domaines suivants :

- Hébergement avec soins intégrés
- Hébergement avec accompagnement social
- Accompagnement éducatif et social
- Emploi et ressources

Ils sont distribués dans de très nombreux établissements et services basés en Île-de-France.

Une vingtaine de projets sont actuellement à l'étude pour répondre à de nouveaux besoins identifiés.

L'offre se définit à partir des orientations et des décisions associatives ; elle se développe au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, répondant à un besoin de protection soutenue des personnes au plan médico-social, et à l'orientation professionnelle et sociale. Protection et insertion forment ensemble l'approche en termes de réflexion et de créativité dans les services.

Quels que soient les établissements et services, ils répondent toujours à une volonté d'ouverture sur le monde et la société, de promotion de réponses innovantes et performantes. Ils respectent le cadre légal et réglementaire, portent et dynamisent les valeurs de l'Œuvre.

De nouveaux besoins, mais aussi de nouvelles contraintes économiques associées à de nouvelles organisations émergent et nécessitent des réponses adaptées, représentant des défis pour l'Association qui fait le choix du développement en fidélité aux valeurs. Elle assure une vigilance dans le cadre d'une croissance nécessaire et contrôlée par les administrateurs, mais encourage le fait d'entreprendre pour des projets et des innovations. L'accueil de femmes et d'hommes, de couples avec enfants, présentant des pathologies psychiatriques lourdes, implique que soient constamment articulées une approche de réinsertion sociale et une dimension de soins.

Au-delà de la notion d'Œuvre, l'Association affirme qu'elle est aussi une entreprise sociale au service des personnes et de la société. Cela implique un souci et une responsabilité dans la qualité de gestion et de management de toute structure dépendant de sa responsabilité.

Les différents établissements élaborent un projet écrit et actualisé qui oriente les prestations et guide l'action des équipes, en lien étroit avec les directions et les instances de l'association. Les projets sont soumis pour validation interne et font l'objet d'une communication vers les autorités de contrôle et les partenaires.

5. UNE ŒUVRE ET LA VIE ASSOCIATIVE

L'ŒUVRE FALRET symbolise l'Institution à travers son histoire, la culture et les valeurs transmises par le fondateur et portées par ses différents membres. Elle a choisi la voie de l'association pour exprimer son identité et son développement, structurer la communication interne. Le débat, la confrontation, la pluralité des points de vue et la solidarité constituent des termes forts de la dynamique associative.

Un groupe important de bénévoles soutient le projet et les interventions auprès des usagers et agit en lien avec les responsables d'établissements et les équipes éducatives et sociales.

Les valeurs et l'esprit associatif sont partagés par les administrateurs, les directions et les équipes, dans le respect des rôles réciproques, en tenant

compte de la diversité des prestations. La relation « bénévoles – salariés » est une richesse en terme d'approche, de compétence, de créativité et d'innovation, en réponse aux besoins.

La reconnaissance mutuelle, la confiance et la qualité de la communication, rendent possibles une complémentarité au service du projet.

L'Association est un mode de démocratie organisé autour du conseil d'administration et de l'autorité de son président. Elle respecte le cadre légal et les textes réglementaires liés à la gestion administrative et financière, aux missions des établissements et services, et au management des ressources humaines par l'application de la convention collective.

L'administrateur est une personne engagée et active dans le cadre de la politique générale et du management global. Il porte l'esprit et la mission, et participe au rayonnement de l'Œuvre. Il oriente la politique associative, met son expérience et sa compétence au service de l'Association, participe au bon fonctionnement des instances et au débat interne. Il assure une fonction de conseil auprès du président.

Le conseil d'administration examine les projets et les grandes questions internes.

Le bureau est une instance technique et fonctionnelle qui prépare les décisions, permet leur mise en œuvre, et traite les problèmes ponctuels.

La conformité aux textes et la démarche de la qualité assurent le cadre de l'organisation associative, garantie par le conseil d'administration qui peut déléguer certains de ses pouvoirs à la direction générale et aux directeurs d'établissements.

6. UNE ORGANISATION ANIMÉE PAR LES DIRECTIONS

La direction générale est responsable de la mise en œuvre de la politique générale de l'association et du lien entre le Conseil d'Administration, son Bureau et les établissements et services. Elle a autorité hiérarchique et technique auprès de tous les salariés de l'association, notamment des directeurs et cadres de direction. Elle prépare et propose la réflexion autour des projets et des innovations. Elle a le souci de la communication interne et externe.

En termes de gouvernance de l'ŒUVRE FALRET :

- les décisions légalement du ressort du Conseil d'Administration (stratégie, acquisitions, fusions, investissements, budgets, ...) sont assumées par celui-ci après étude des propositions élaborées par la direction générale et/ou par le Bureau,

- les décisions opérationnelles (relations bancaires et marche des établissements et services) relèvent de la direction générale et du Président qui a droit de veto. Ils peuvent en saisir le Bureau et le Conseil d'Administration pour avis ou information,
- le contrôleur de gestion, audit de « FALRET » est placé sous la responsabilité du Président, secondé par le Trésorier.

Les directions sont associées à la dynamique de l'Œuvre par leur présence, pour partie, à certains conseils d'administration. Tout cadre de direction ou chef de service est un cadre de l'Association affecté à un établissement, mais qui agit pour promouvoir les différentes missions.

La mobilité interne des cadres est une orientation qui permet des évolutions et un mouvement des ressources humaines pour accompagner les changements et les trajectoires professionnelles.

Les directeurs sont témoins et porteurs du projet associatif dans les services. Garants des valeurs, de la dynamisation des ressources et de la qualité des prestations, ils constituent un relais et un lien entre les valeurs et l'action au quotidien des équipes auprès des usagers. Le management interne est participatif. Il recherche la responsabilisation. Il encourage la coopération et la concertation.

Les nouveaux salariés sont accueillis et accompagnés pour une bonne intégration dans l'Association ; des procédures d'accueil sont prévues (livret d'accueil, entretien annuel...).

La politique des ressources humaines se traduit tant au niveau global de l'association que dans les différents établissements.

Le plan pluriannuel de formation est examiné par les établissements et au niveau de la direction générale avec les directeurs. La formation accompagne les évolutions individuelles et collectives, et assure le développement des compétences professionnelles.

7. LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Tout salarié de l'ŒUVRE FALRET traduit les valeurs et orientations associatives dans son activité auprès des usagers :

- le respect fondamental de tout usager et de sa dignité vécue au quotidien,
- la discrétion et le devoir de réserve,
- la contribution aux projets et à la qualité de service,
- l'engagement à travailler en équipe et en coopération,

- le respect des règles et usages internes en vigueur dans l'association,
- la formation et le développement professionnel,
- la remise en question, au service des projets dans les établissements.

Au-delà de la liberté de pensée et de culte de chacun et l'obligation pour les professionnels d'en faciliter l'exercice, l'ŒUVRE FALRET, dans la prise en charge de la dimension spirituelle qu'elle souhaite inclure dans ses accompagnements, vise à :

- éveiller et développer les capacités d'humanité des personnes accompagnées en leur offrant une source de réflexion et d'inspiration spirituelles, dans le respect des convictions de chacun,
- susciter le retour de leur confiance en eux-mêmes et dans les autres, notamment par la chaleur des relations humaines, celle-ci valorisant la dignité et la grandeur de tout Homme (inclus celui atteint dans son corps ou son psychisme),
- par un accompagnement professionnel adapté, une sollicitude sans faille et des valeurs incarnées, les réhabiliter et leur permettre d'être en position de se tourner à leur tour vers les autres,
- les conduire ainsi à reprendre dans la société leur place, comme personnes responsables, solidaires et fraternelles.

Il est rappelé pour cela les valeurs chrétiennes qui ont guidé Jean-Pierre FALRET et le Révérend Père BONHOMME, fondateur de la congrégation religieuse à qui il avait confié les malades de la Salpêtrière.

Ceci implique l'adhésion de tous les acteurs de l'ŒUVRE FALRET (bénévole ou salarié) au message d'amour que ces fondateurs ont eux-mêmes diffusé.